

# Transformer l'attente de l'expulsion en temps de résistance

Marcos Ancelovici et Montserrat Emperador Badimon

Numéro 2, printemps 2021

L'attente

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/98658ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Revue L'Esprit libre

ISSN

2563-5425 (imprimé)

2564-1824 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Ancelovici, M. & Emperador Badimon, M. (2021). Transformer l'attente de l'expulsion en temps de résistance. *Siggi*, (2), 22–23.

# Transformer l'attente de l'expulsion en temps de résistance

MARCOS ANCELOVICI  
ET MONTSERRAT  
EMPERADOR  
BADIMON,  
Montréal et Lyon

*L'auteur et l'autrice ont mené conjointement une recherche de plusieurs années sur la lutte contre les expulsions de logement à Barcelone et à Madrid.*

En Espagne, entre 2014 et 2019, il y a eu 373 000 expulsions de logement, soit une moyenne de 242 expulsions par jour. En suivant de près les activités de l'un des principaux groupes espagnols de défense du droit au logement, la Plataforma de Afectados por la Hipoteca (PAH, qu'on pourrait traduire par la Plateforme des victimes des hypothèques)<sup>1</sup>, nous avons pu observer comment les personnes en défaut de paiement de leur prêt immobilier et menacées d'expulsion vivent leur rapport à l'institution bancaire comme une longue attente marquée par l'angoisse et l'incertitude.

C'est en contrôlant l'éventualité et le rythme de l'expulsion que l'institution bancaire exerce sa domination sur la personne endettée. Comme le remarque le sociologue Pierre Bourdieu, le pouvoir s'exerce entre autres par la capacité à contrôler le temps des autres : « renvoyer à plus tard, lanterner, faire attendre, différer, temporiser, surseoir, remettre, arriver en retard, ou, à l'inverse, précipiter, prendre de court<sup>2</sup> ». Les personnes endettées sont contraintes de passer par une série d'étapes qui peuvent s'étirer sur deux ou trois ans, et dont elles ne contrôlent ni le rythme ni l'aboutissement : après quelques mois de retard dans le remboursement du prêt, la banque dépose une plainte d'« exécution hypothécaire » contre la personne débitrice auprès du tribunal de première instance. Commence ainsi un parcours légal, jalonné de pressions de la part de la banque (des appels exigeant le paiement, des menaces) et de contraintes de nature juridique (le juge peut, par exemple, déclarer l'embargo d'une partie des fonds déposés dans les comptes des personnes débitrices), qui peut aboutir à la saisie du logement par la banque et à l'expulsion des propriétaires.

**« Le pouvoir s'exerce par la  
capacité à contrôler le temps des  
autres. »**

Les personnes confrontées à la dépossession de leur bien immobilier et menacées d'expulsion attendent, mais elles n'attendent pas nécessairement seules dans la mesure où leur condition sociale est partagée. De plus, elles attendent, mais sans pour autant être contraintes à la passivité; elles attendent, tout en agissant. Ainsi, l'attente ne constitue pas nécessairement une source d'impuissance : pendant qu'elles attendent, les personnes peuvent essayer de renégocier leur dette, se plaindre auprès des services sociaux, insister, dénoncer... et déployer toute une série de stratégies de résistance collective visant à miner le pouvoir des banques et à gagner du temps.

Les associations de défense du droit au logement jouent un rôle clé dans l'activation du potentiel émancipateur de cette appropriation de l'attente imposée. En participant aux assemblées de la PAH, les personnes menacées d'expulsion se rendent compte du fait que ce temps « interstitiel » (entre l'instant présent et ce qu'il y a à venir, qui peut être l'expulsion dans le pire des cas, mais aussi une solution résidentielle) n'est plus exclusivement individuel. L'attente est mise en commun, socialisée, jusqu'à devenir le socle de l'action collective.

La PAH privilégie une approche de « conseil participatif et collectif », qui s'oppose à une logique d'« assistant » voulant que seul un nombre restreint d'activistes possèdent les connaissances nécessaires à la défense des intérêts des personnes menacées d'expulsion. La logique du « conseil participatif et collectif » implique de mettre en place des activités (comme des ateliers) qui facilitent la vulgarisation de certaines connaissances (relatives au droit hypothécaire, aux procédures bureaucratiques) et de savoir-faire applicables à la vie quotidienne (savoir lire un acte de prêt ou un acte de vente, des techniques de négociation avec la banque et les services sociaux, etc.). Leur acquisition repose sur la répétition, ce qui demande nécessairement du temps : du temps pour (re)lire les documents, des occasions pour discuter entre camarades et pour confronter ses acquis aux nouveaux cas entendus en assemblée chaque semaine.

Mais la mise en commun de l'attente va au-delà de la temporalité institutionnelle qui structure la vie quotidienne des personnes menacées d'expulsion. Elle devient une partie intrinsèque de la forme que prend l'action collective.

La PAH a en effet recours à des modes d'action (notamment des blocages d'expulsion et des occupations de banques) qui s'étalent sur plusieurs heures (des demi-journées habituellement) et qui sont des moments d'intense sociabilité. Pendant ces attentes protestataires, on fait la connaissance de nouveaux et nouvelles camarades ou l'on prend des nouvelles des personnes qu'on connaît déjà, on partage à boire et à manger, on s'enquiert de la situation d'autrui ou on obtient un conseil utile pour son propre cas, on chante ensemble et on se serre en cas d'intervention policière. Cette sociabilité dans l'attente permet de cultiver un sentiment d'appartenance à un collectif qui partage l'expérience de la vulnérabilité résidentielle. Elle renforce autant l'identité collective que la cohésion du groupe.

## **« L'espace-temps de l'action collective [...] rend possible le passage d'un sentiment d'impuissance à un autre d'émancipation »**

À travers les activités pédagogiques et protestataires, les personnes regroupées au sein de la PAH se sentent accompagnées, outillées et davantage en mesure d'affronter l'incertitude et leur situation de vulnérabilité. Même si rien ne garantit la suspension définitive de l'expulsion, l'espace-temps de l'action collective, revers de la médaille de la temporalité institutionnelle imposée par les banques et les juges, rend possible le passage d'un sentiment d'impuissance à un autre d'émancipation et contribue ainsi directement à l'autonomie et à la dignité des personnes.

<sup>1</sup> La PAH a été fondée à Barcelone en 2009, dans le contexte d'une grave crise financière, immobilière et sociale. Aujourd'hui, elle compte plus de 250 branches locales à travers l'Espagne. Elle milite notamment pour la fin des expulsions et pour l'annulation de certaines dettes bancaires.

<sup>2</sup> Pierre Bourdieu, *Méditations pascaliennes*, Paris : Seuil, 1997, p. 270.